

L'économie en **ESS**



**ESSHDF**
Une économie d'avance

L'économie

en ESS

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se caractérise par différentes dimensions sociales, économiques et politiques. Sa **finalité sociale** s'incarne dans des pratiques et règles particulières (fonctionnement démocratique, non-lucrativité, utilité sociale etc.). Son **projet politique** se manifeste à travers sa capacité à participer à la définition du bien commun grâce à l'implication de ses acteurs et à la co-construction de politiques publiques. Son économie, enfin, place l'humain au cœur de son projet mais les concepts de l'économie sont parfois mal appréhendés ou peu utilisés par l'ensemble des acteurs. Cette note a vocation à **enrichir les connaissances** dans le domaine en montrant comment le marché ne peut être le seul moyen d'aborder la dimension économique des sociétés contemporaines et à plus forte raison de l'ESS. Une **pluralité de ressources** est mobilisable par les organismes de l'ESS qui s'inscrivent dans une économie plurielle.



L'enjeu pour l'ESS n'est pas de se positionner uniquement sur des marchés mais plutôt de prendre en compte l'existence de la pluralité des comportements économiques. Le prisme marchand (évaluation quantitative, pression à la rentabilité, mise en concurrence, etc.) ne permet pas d'appréhender toute la richesse économique. La force du projet de l'ESS est de se centrer sur le comportement économique de réciprocité. Pluralité des comportements économiques, mobilisation des ressources plurielles, comportements économiques de réciprocité, marché, redistribution, autant de concepts clés que cette note vous aidera à appréhender simplement pour promouvoir le modèle de l'Économie sociale et solidaire, régulièrement mis à mal.

La définition de l'économie

Lorsqu'on aborde l'économie, il est généralement question de discuter de la place du marché. Or il faut distinguer deux sens de l'économie pour comprendre qu'il y a là un réductionnisme.

La première définition dite « formelle », apportée par l'économie classique et prédominante dans notre société, renvoie à l'étude des choix rationnels effectués par la confrontation de l'offre et de la demande des biens et services échangés en situation de rareté. En d'autres termes, c'est la rentabilité qui est recherchée en maximisant les intérêts particuliers dans l'échange de ces produits rares.

Au contraire, **l'approche « substantive »** mise en évidence à travers les travaux de Karl Polanyi, aborde l'économie en prenant en compte l'ensemble des activités de production, d'échanges, de consommation ainsi que l'environnement nécessaire à la satisfaction des besoins humains. On parle alors d'économie plurielle, prenant en compte, non plus un mais bien trois comportements économiques : le marché, la redistribution et la réciprocité.

L'ESS, une économie plurielle

L'ESS combine ces différents comportements économiques à travers la mobilisation de ressources qu'elles soient marchandes, relevant de la redistribution ou de la réciprocité.

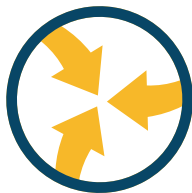
LES RESSOURCES PROVENANT DE LA RÉCIPROCITÉ

Cette ressource des Organismes de l'économie sociale et solidaire (OESS), souvent invisibilisée, est mal reconnue par les pouvoirs publics. On la définit sous deux formes principales. Comme **ressource**, on l'assimile majoritairement à la participation volontaire (bénévolat, dons). Mais elle est aussi à appréhender dans sa **dimension démocratique** : mise en place d'espaces de concertation et de co-construction d'une activité économique par et pour les acteurs d'un territoire. Une typologie des formes de réciprocité peut alors être dressée en s'intéressant au degré d'homogénéité et d'hétérogénéité des acteurs, et aux types de rapports noués entre eux :



Elle peut être « **inégalitaire** » (don sans retour), lorsque des groupes (militants bénévoles ou professionnels par exemple) mettent en place des activités répondant à des besoins émanant d'autres groupes (usagers, habitants, demandeurs d'emplois...), sans que ceux-ci participent à la définition et au fonctionnement socio-politique de l'initiative.

À titre d'illustration, on retrouve cette pratique de la réciprocité lorsqu'une association caritative organise la distribution de colis alimentaires ou de repas auprès de personnes en situation de pauvreté.



Elle peut se réaliser « **entre pairs** » (entraide mutuelle), lorsque des groupes (travailleurs, consommateurs, producteurs, usagers) répondent collectivement à leurs propres besoins et aspirations par la création de leurs propres structures.

C'est cette forme de réciprocité qui motive par exemple la création d'une coopérative de consommation de produits maraîchers et fermiers par un collectif de personnes, ou encore d'une coopérative d'artisans ou d'artistes qui mutualisent du matériel et des fonctions administratives.



Elle peut être « **multilatérale** », elle se fonde alors sur des groupes hétérogènes dans lesquels les acteurs qui participent se trouvent dans une situation de symétrie et d'égalité. Ces groupes se constituent en vue de répondre à un problème (économique, social, environnemental, etc.) qui les concerne et en même temps les dépasse.

On rencontre cette forme de réciprocité dans les projets collectifs qui associent des acteurs hétérogènes (acteurs de l'ESS, usagers, pouvoirs publics, apporteurs de capitaux, etc.) dans l'optique de développer ensemble des activités au profit du territoire et de ces habitants, par exemple.

LA DIVERSITÉ DES RESSOURCES PROVENANT DE LA REDISTRIBUTION

Généralement, en France, lorsqu'on évoque la fonction de redistribution, celle-ci est associée au service public. Or, les OESS assurent également cette fonction. Dans leur cas, la redistribution va généralement concerner des ressources obtenues à travers des subventions, des conventions, des prestations de service... représentant parfois leur principale ressource. Ainsi, les ressources d'origine publique sont attribuées suivant des comportements relevant de la redistribution mais aussi de quasi-marché où l'acteur public demande des contreparties définies à l'apport de ressources. Ces ressources publiques se trouvent ainsi utilisées au service de l'intérêt général et permettent le développement d'activités économiques, et donc la création de richesse. Les financements investis sont ainsi réinvestis dans le collectif.

Pour les associations employeuses, les subventions publiques¹ représentent 17,5 milliards d'euros alors que les recettes d'activités d'origine publique² s'élèvent à 28,2 milliards (Insee, 2016). Les aides irriguent cependant tous les secteurs privés marchands, sans être nécessairement redistribuées, à commencer par les gros consommateurs de main-d'œuvre: l'industrie, la construction, le transport, l'hôtellerie et restauration, le commerce, la banque, l'aide à domicile, l'édition et la presse... Si l'on ne s'intéresse qu'aux exonérations générales (29,6 milliards d'euros en 2017) ou spécifiques (7,5 milliards) de cotisations sociales et le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE, 21 milliards en 2018), plus de 58 milliards d'euros d'aides sont ainsi apportées aux entreprises.

LES RESSOURCES MARCHANDES DIVERSEMMENT ENCASTRÉES

Les OESS sont nombreux à vendre des biens et services et sont donc directement concernés par le marché, reposant sur la rencontre de l'offre et de la demande de biens et services.

Toutefois, ces échanges ne peuvent se réduire à la maximisation des intérêts individuels des offreurs et des demandeurs. Les OESS vont, par exemple, proposer des tarifs adaptés aux ressources et aux besoins de participants de l'échange. C'est le cas par exemple du commerce équitable, dont le coût du produit tient compte des conditions de vie des producteurs.

Les structures de l'ESS sont régulièrement amenées à répondre à des marchés ciblés. C'est le cas notamment de l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Des lots sont aujourd'hui réservés à des structures d'insertion par l'activité économique. Les acheteurs de biens et de services, privés ou publics, prennent ainsi en compte les objectifs sociaux et politiques de ces organisations.

LA NOTION DE « NON-LUCRATIVITÉ » DANS L'ESS

La non-lucrativité recouvre deux acceptions.

La première, d'origine continentale, l'aborde par la **finalité de services aux membres** de l'organisation ou à la communauté, qui se substitue à la maximisation du profit. Dans cette optique, il est possible pour l'organisation de redistribuer le surplus à ses membres dans une certaine limite.

C'est un non sens tout à fait commun de considérer la non-lucrativité comme une absence de gain ou de profit. Un échange ou une pratique est dite lucrative lorsque sa finalité se rapporte au profit ou au gain monétaire. Elle est non lucrative lorsque la finalité de cette pratique, de cet échange, est d'une

autre nature. Si cette approche se base sur la finalité première de l'organisation, elle n'exclut donc pas la possibilité du gain monétaire dans une organisation « sans but lucratif ». C'est le cas notamment des coopératives de travailleurs qui acquièrent des bénéfices gardés sous forme de réserves impartageables (au profit de l'entreprise).

La seconde, d'origine anglo-saxonne, renvoie à la **règle de non redistribution**. Bien que la présence d'un surplus soit tout à fait envisageable, celui-ci doit être intégralement réinjecté dans le projet de la structure.

Celle-ci **garantit la dimension d'intérêt général**, au sens où les bénéficiaires sont les personnes aidées et non les membres de l'organisation. Cette approche caractérise le non profit sector, terme anglo-saxon qui trouve sa correspondance dans le terme continental d'économie sociale.

¹ Aide financière attribuée par une personne morale publique pour un projet établi à l'initiative de l'association sur une durée déterminée et sans contrepartie.

² L'ensemble des recettes perçues par l'association lors de la vente de marchandises ou la réalisation de prestations de services auprès de personnes morales publiques.

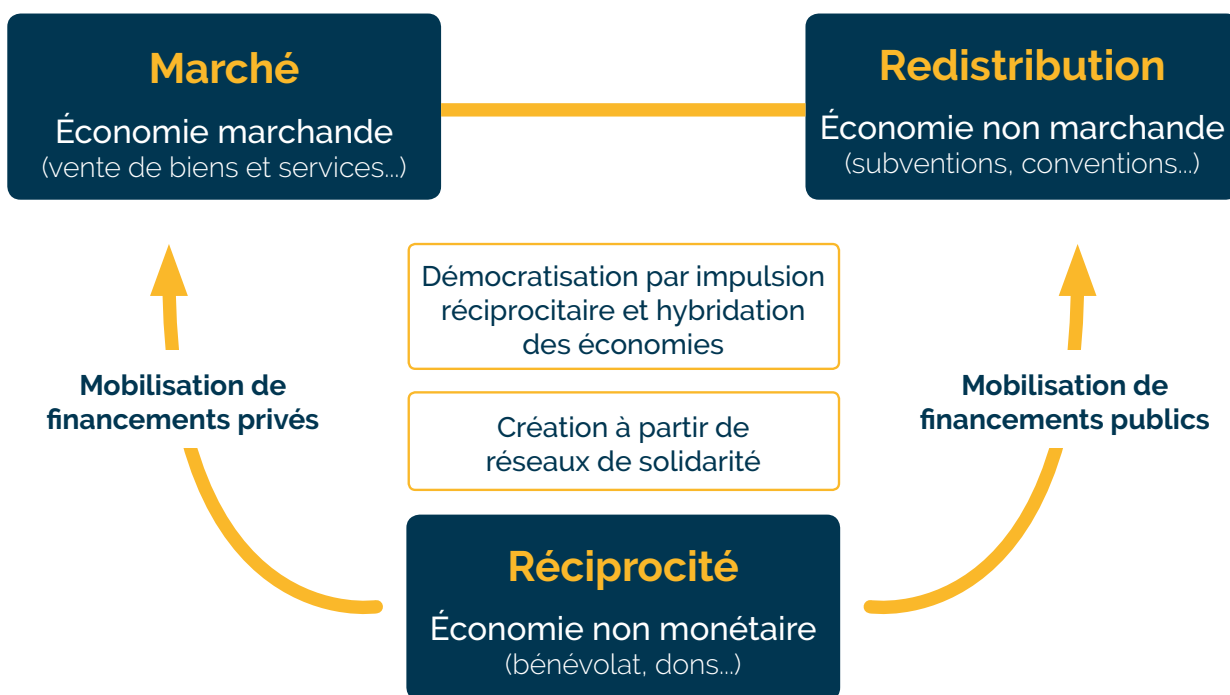
HYBRIDATION DES RESSOURCES ET RAPPORTS ENTRE COMPORTEMENTS ÉCONOMIQUES

La compréhension de l'économie dans les débats publics se limite souvent à une distinction entre ce qui relève du marchand et du non marchand et ce qui devrait relever de l'un ou l'autre. Cette opposition réduit le non marchand à l'action des pouvoirs publics et ne prend pas en compte le rôle de la réciprocité pourtant central dans l'ESS.

Sur le schéma ci-dessous, l'**hybridation des ressources** est représentée à travers **les trois ressources évoquées**. L'**impulsion réciprocitaire**, à l'origine de ces initiatives vise à apporter une réponse adéquate à une demande sociale insatisfaite (accès à de nouveaux services, à l'emploi, réponse à des enjeux environnementaux...). Elle diffère de la simple étude de marché des acteurs privés à but lucratif s'intéressant uniquement à des demandes solvables comme de l'enquête de besoin menée dans le cadre de politiques publiques descendantes. Cette dynamique réciprocitaire contribue à une démocratisation de l'économie en impliquant les acteurs de l'activité en création. La place de la réciprocité est centrale dans la théorisation de l'économie solidaire tout en intéressant les organismes de l'ESS dans leur ensemble.

Ainsi, la manière dont les organismes de l'ESS appréhendent les destinataires de leur activité peut être un moyen de cerner l'isomorphisme institutionnel des organismes de l'ESS et de réinterroger leur fondement. Leur désignation comme clients montre une place prédominante du **marché** alors qu'une désignation du destinataire comme bénéficiaire ou usager montre plutôt une prédominance de la redistribution. Une reconnaissance du destinataire comme un associé ou un adhérent, que l'on retrouve dans les fondements de l'économie sociale à travers le principe de double qualité, traduit dans ce cas des rapports de réciprocité.

Dans les réglementations établies pour la **redistribution**, l'appréciation des OESS comme des sous-traitants ou comme des prestataires de service négligent leur capacité de co-construction de l'action publique et la dimension politique de la réciprocité.



D'après Eme (1991) et Laville (1992, 1994)



Ce qu'on ne peut pas dire :

Il y a le secteur marchand et le secteur de l'ESS, puisque l'ESS mobilise aussi (mais pas toujours) le principe de marché.

La viabilité économique de l'ESS dépend exclusivement des ressources marchandes, puisqu'elle dépend de l'hybridation des ressources.



Ce qu'on ne peut pas laisser dire :

L'ESS n'est pas économique ou l'ESS est une économie secondaire.

L'ESS est une économie subventionnée contrairement à l'économie de marché.

L'ESS relève d'une logique d'assistanat ou de concurrence déloyale.



Ce qu'on peut dire :

La satisfaction des besoins de nos sociétés ne peut pas être réalisée par les seuls mécanismes de marché.

Il existe des organisations privées à but lucratif et des organisations privées à but non lucratif.

Les comportements économiques sont pluriels : marché, redistribution, et réciprocité qui est centrale pour l'ESS.

POURQUOI UNE COMMUNAUTÉ « ÉCONOMIE EN ESS » ANIMÉE PAR LA CRESS HDF ?

Depuis la loi du 31 juillet 2014, l'ESS est présentée comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine remplissant différents critères [gouvernance démocratique, gestions des bénéfices spécifiques] » qui permet la création d'emplois (11,2 % de l'emploi en région, soit l'équivalent du poids du secteur du commerce) et représente 10 % du PIB avec une valeur ajoutée brute créée de 100 milliards d'euros (chiffres INSEE 2013). Ces différents éléments permettent de reconnaître les organismes de l'ESS comme des structures créatrices de valeurs économiques auprès des pouvoirs publics. Pour autant ils ne peuvent être les seuls arguments à prendre en compte pour légitimer celles-ci dans le tissu économique. Celles-ci sont en effet en capacité de mobiliser des ressources plurielles.

De manière très stéréotypée, on considère ainsi les associations comme relevant du « social » sans prendre en compte les services qu'elles rendent de manière continue et les nombreux professionnels

qu'elles peuvent recruter. A contrario, les coopératives, les mutuelles voire les entrepreneurs sociaux peuvent être perçus comme répondant uniquement à des demandes solvables sur le marché, sans que l'on ne perçoive leur originalité dans leur fonctionnement par rapport à d'autres entreprises avec lesquelles ils sont en concurrence si ce n'est leur limitation dans le partage des excédents dégagés.

La communauté économie en ESS a donc jugé essentiel de synthétiser les fondamentaux de ce qu'est l'ESS pour permettre à chacun à la fois de mieux comprendre ce qui fait la particularité de sa structure mais également pour mieux les défendre dans une période où elles peuvent être menacées.

Cette communauté d'acteurs de l'ESS de la région Hauts-de-France s'est réunie depuis juillet 2017, avec l'appui de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Hauts-de-France, pour concevoir ce document qui a vocation à être diffusé auprès de l'ensemble des responsables des organismes de l'ESS (OESS). Ce premier travail, premier outil de compréhension scientifique, aboutira à d'autres actions tout le long de l'année 2018 permettant de mieux s'appropriier ces notions.

Ont contribué :

Chair'ESS, Institut Godin, Le Mouvement associatif HDF, APES HDF, AROFESEP—Cultures et Liberté 62, Mutualité Française, COORACE HDF, APREVA, La Vie Active, CARAC, Mutuelle JUST, URIOPSS HDF.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les fiches « financement associatif » élaborées par le Mouvement Associatif Hauts-de-France :

- Les notions d'économie
- L'hybridation des ressources associatives
- Valoriser son bénévolat
- Le partenariat associations-entreprises
- Argumentaire en faveur de la subvention
- Vraix/Faux sur le financement associatif

Alcolea-Bureth, A.-M. (2004), *Pratiques et théories de l'économie solidaire*, Paris, L'Harmattan.

Chochoy, N. (2012), *L'encastrement politique des marchés, de l'imaginaire aux modes d'action. Une illustration par l'économie solidaire*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Picardie Jules Verne.

Defourny, J. & Nyssens M. (eds), (2017), *Économie sociale et solidaire, Socioéconomie du Troisième secteur*, Bruxelles : De Boeck.

Eme, B. (1991), « Les services de proximité », *Informations sociales*, n° 13, CNAF, Paris, p. 34-42.

Gardin, L. (2006), *Les initiatives solidaires. La réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès.

INSEE (2013), Données CLAP.

Laville, J.-L. (dir.), (2007), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, Hachette Poche, Nouvelle édition.

Nyssens, M. (2006), « Tiers-secteur », in Laville, J.-L., *Dictionnaire de l'autre économie*, Gallimard, Paris, p. 619-628.

Polanyi, K. (2017), « L'économie en tant que procès institutionnalisé », in Polanyi, K., Arensberg, C., Pearson, H. *Commerce et marché dans les premiers empires. Sur la diversité des économies*, Lormont, Le bord de l'eau, p. 307-332, 1957.

Reynaert, L., d'Isanto, A. (2016), « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première*, Division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee, Paru le 24/03/2016, n°1587.

Servet, J.-M. (2007), « Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi. Contribution à une définition de l'économie solidaire », *Revue Tiers Monde*, n° 190, avril-juin, p. 255-273.

Tchernonog V. « *Le paysage associatif français : mesures et évolutions* », Dalloz, Juris éditions, 2e édition, novembre 2013.



ESSHDF

Une économie d'avance

CRESS Hauts-de-France

Siège social :

3 rue Camille Guérin, 59000 Lille

Pôle administratif :

ESSpace Amiens Parc de Beauvillé,
21 rue François Génin, 80000 Amiens

03 20 06 34 09

contact@cresshdf.org

[@ESS_HDF](https://twitter.com/ESS_HDF) / [f](https://www.facebook.com/ESS_HDF) ESS Hauts-de-France

www.cresshdf.org



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire
Hauts-de-France